



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ?* »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour réduire les nuisances sonores de l'aéroport de la Blécherette »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour augmenter la redevance du droit distinct et permanent de superficie (DDP9 dont bénéficie la société Aéroport de la région lausannoise La Blécherette SA »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe la Confédération que la Ville de Lausanne s'oppose à ce que des pilotes d'armées viennent s'entraîner sur son territoire et sur le terrain dont elle est propriétaire. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

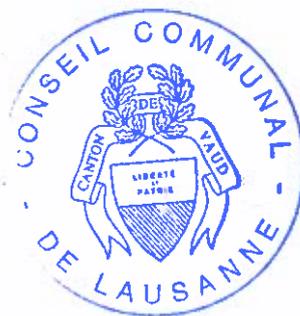
Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « *Des techniques de dernières générations et à basse entropie pour le développement du chauffage à distance lausannois* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « *Des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissements* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « *Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Aude Billard et consorts : « *Modifier les habitudes de déneigement des routes, pour assurer en priorité la sécurité des piétons et cyclistes* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « *Pour la constitution « d'assises lausannoises du climat »* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Collectif "chemin des Aubépines 39-41" – « *Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/25 de la Municipalité, du 29 avril 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet « Demande à la Municipalité d'étudier "l'inclusion" d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques" dans les préavis et rapport-préavis ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/01 de la Municipalité, du 20 janvier 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le financement de CHF 672'000.- (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour le programme équi watt en 2022, en complément au montant alloué par le préavis N° 2018/21 « Financement du programme d'efficacité énergétique équi watt pour la période 2019 à 2022 » ;
2. d'approuver le financement du programme équi watt pour la période 2023 à 2026 par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour un montant net TTC de CHF 5'975'000.- (TTC), y compris le financement des ept nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
3. de prendre acte que les éventuels soutiens fédéraux et cantonaux qui pourraient être obtenus entre 2022 et 2026 seront comptabilisés en déduction de charges pour le programme et ne modifieront pas le plafond net maximum couvert par le Fonds pour l'efficacité énergétique sollicité aux points 1 et 2, soit procureront une marge de manœuvre financière supplémentaire au programme ;
4. de confirmer le déploiement du programme, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SIL avec un montant maximal pouvant être utilisé hors de la commune de Lausanne fixé à 10% du total annuel ;
5. de prendre acte que le coût annuel de ce programme sera porté en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL ;
6. d'approuver le financement de 100'000 CHF (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour mener une évaluation complète des effets et du rapport utilité/bénéfice du programme équi watt entre 2016 et 2021 par des chercheurs et évaluateurs indépendants ;
7. de prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équi watt.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/57 de la Municipalité, du 9 décembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la politique municipale proposée ;
2. d'approuver ses conséquences financières détaillées dans le chapitre 9.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/04 de la Municipalité, du 17 février 2022 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.-, destiné à financer la conception et la réalisation d'un nouvel éclairage à l'église St-François ;
2. d'amortir annuellement la somme sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous le chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 24 mai 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « *Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 24 mai deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe